



---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

N/réf. : 10.03.04\_2026

### **No 35-2026 – Séance du 29 septembre 2026**

**Boucllement du préavis n° 27-2025 concernant l'acquisition de la villa jumelle sise au chemin de Bahyse 24 à Blonay, parcelle no 4657, pour un montant total de CHF 1'075'000.-**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe du boucllement du préavis mentionné ci-dessus, soit :

- **Acquisition de la villa jumelle sise au chemin de Bahyse 24 à Blonay, parcelle no 4657, pour un montant total de CHF 1'075'000.-**

|                     |     |              |
|---------------------|-----|--------------|
| Préavis voté        | CHF | 1'075'000.00 |
| Montant dépensé     | CHF | 1'066'607.50 |
| Montant non dépensé | CHF | 8'392.50     |

#### **Communication concernant l'affectation temporaire de la villa**

La villa acquise par la Commune avait initialement été destinée à la location, dans l'attente de sa démolition à moyen terme. La Municipalité a finalement pris la décision de la mettre à disposition de la direction des travaux dans le cadre des travaux de Bahyse II et III.

Sans cette mise à disposition, il aurait été nécessaire d'installer un container de chantier. Cette affectation temporaire offre ainsi davantage de souplesse dans l'exécution des travaux, en termes d'espace à disposition, et permet de réaliser une économie non négligeable sur les installations de chantier.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

S. Krebs



Le secrétaire

J.-M. Guex

Blonay, le 8 septembre 2026

Délégation municipale : M. Charles Morard, municipal

Copie : Bureau du Conseil communal - Cogest - Service des finances